

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSION

Commission des Finances, des Affaires Générales et de la Transition Ecologique

OBJET

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORT

Le Centre départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) est un établissement public qui assure une prise en charge matérielle, éducative, scolaire et médicale pour les mineurs et les jeunes majeurs. Il comporte également un accueil familial afin d'assister des personnes vulnérables dans la prise en charge de la parentalité et de faciliter leur réinsertion sociale. Son équipe pluridisciplinaire et très investie dans ses missions en font un élément majeur de la politique d'aide sociale à l'Enfance du Département.

Dans le cadre de la politique de protection de l'enfance conduite par le Département, le CDEF a adapté son organisation afin d'améliorer la qualité de l'accueil et proposer des prises en charge correspondant mieux aux besoins liés à l'âge.

Ainsi le site de Brive permet l'accueil de 6 jeunes âgés de 6 à 13 ans.

Cette organisation a également permis d'améliorer le taux d'occupation des places autorisées.

Le Compte Administratif 2023 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille se décompose en deux sections de la façon suivante :

C.A. 2023	DEPENSES	RECETTES		
<b>INVESTISSEMENT</b>	139 648,45 €	433 046,52 €	Résultat de l'exercice	<b>293 398,07 €</b>
			Reprise résultat exercice antérieur	74 099,15 €
			Résultat cumulé	<b>367 497,22 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 526 943,20 €	2 825 543,59 €	Résultat de l'exercice	<b>298 600,39 €</b>
			Résultat résultat exercice antérieur (110)	67 626,40 €
			Résultat résultat exercice antérieur (111)	193 475,00 €
			Résultat cumulé	<b>559 701,79 €</b>

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultats Section Investissement	Réel 2020	Réel 2021	Réel 2022	BE 2023	Réalisé 2023
Dépenses	104 197,61 €	125 136,43 €	199 024,85 €	508 605,22 €	139 648,45 €
Recettes	97 595,82 €	98 805,33 €	106 990,56 €	434 506,07 €	433 046,52 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-6 601,79 €</b>	<b>-26 331,10 €</b>	<b>-92 034,29 €</b>		<b>293 398,07 €</b>
Résultat cumulé antérieur à reporter	<b>199 066,33 €</b>	<b>192 464,54 €</b>	<b>166 133,44 €</b>	<b>74 099,15 €</b>	<b>74 099,15 €</b>

a) Emplois (dépenses d'investissement) :

Le total des charges (réel + ordre) pour 2023 se monte à 139 648,45 € contre 199 024,85 € en 2022. Ces dépenses correspondent à :

- ✓ La quote-part de la subvention d'investissement pour 53 515,09 €,
- ✓ L'acquisition d'un véhicule jusqu'à présent loué : 29 201,04 €,
- ✓ L'acquisition de mobilier, d'électroménager et d'outillage pour Brive : 21 593,42 €,
- ✓ Des frais d'étude (sécurisation des bâtiments et économies d'énergie à Tulle) : 6 600 €,
- ✓ Des Installations générales, agencements, aménagement des constructions (portes coupe-feu et placards cuisine) pour un montant de 4 085,06 €,
- ✓ Des dépenses correspondent par ailleurs à des travaux de remise en état suite à de nombreuses dégradations volontaires pour un montant de 17 584,64 €,
- ✓ Des frais de licences, logiciels (SPIE "filtrage Wi-Fi et OCTIME outil de planification du temps de travail) pour un montant de 7 069,20 €.

b) - Ressources (recettes d'investissement) :

Sur l'exercice 2023, les ressources (réel + ordre) se composent :

- ✓ Du Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) pour un montant de 21 540,45 €,
- ✓ De la part de l'excédent 2022 affecté à l'investissement (visant à renforcer la capacité d'autofinancement) pour un montant de 100 000 €,
- ✓ De la provision pour risques et charges (cf. affectation d'une part de l'excédent 2022 au compte 111) pour un montant de 193 475 €,
- ✓ Et de l'amortissement des équipements pour un montant global de 118 031,07 €.

Le résultat comptable 2023 propre à l'exercice s'élève à 293 398,07 €.

Le résultat cumulé à reporter sur le prochain exercice s'élève à 367 497,22 €.

## II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Activité

L'exercice 2023 enregistre, au 31 décembre, une activité globale de 9 716 journées, soit :

- 3 913 journées sur l'accueil familial,
- 5 803 journées sur l'accueil mineurs (dont 70 journées sur l'unité de vie de BRIVE).

Année	Nombre de places installées	Nombre de journées théoriques	Nombre de journées réalisées	Taux d'occupation réel
2020	30	10 980	7 717	70,28%
2021	39	14 235	8 750	61,47%
2022	39	14 235	8 642	60,71%
2023	39	14 235	9 716	68,25%
	<b>Moyenne des 3 derniers exercices clos</b>		<b>9 036</b>	

L'âge à l'entrée des jeunes accueillis sur l'accueil mineurs :

Accueils 2023	MINEURS	HORS MNA
- de 10 ans	5	5
10 à 13 ans	20	20
14 à 15 ans	27	20
16 à 17 ans	36	25
jeunes majeurs	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>89</b>	<b>71</b>
<b>Nombre de MNA accueillis en 2023</b>		<b>18</b>
		<b>66 journées</b>

b) Charges d'exploitation :

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M22, les charges sont présentées et votées en trois groupes.

Les charges de fonctionnement pour l'exercice 2023 sont arrêtées à hauteur de 2 526 943,20 €, soit une économie par rapport au prévisionnel de 415 066,80 € (soit -14,11 %).

CHARGES D'EXPLOITATION	Réalisé 2022	Exécutoire 2023	Réalisé 2023	Variation Réalisé/Exécutoire 2023	
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	196 236,00	298 900,00	<b>234 160,39</b>	-64 739,61 €	-21,66%
Groupe 2 - Dépenses afférentes au personnel	1 799 194,33	2 255 025,00	<b>1 926 275,03</b>	-328 749,97 €	-14,58%
Groupe 3 - Dépenses afférentes à la structure	141 005,18	388 085,00	<b>366 507,78</b>	-21 577,22 €	-5,56%
<b>TOTAL GENERAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 136 435,51 €</b>	<b>2 942 010,00 €</b>	<b>2 526 943,20 €</b>	<b>-415 066,80 €</b>	<b>-14,11%</b>

- Le **groupe 1** correspond aux **dépenses d'exploitation courante et aux services extérieurs** : Ce groupe affiche une économie de 64 739,61 € qui s'explique par :

- ✓ Un décalage dans la mise en œuvre de l'unité de BRIVE (ouverture en décembre) a généré des moindres dépenses sur la majorité des approvisionnements (électricité, eau, fournitures diverses, produits d'entretien, ...)
- ✓ Des dépenses d'énergie et de gaz qui avaient été évaluées sur la base d'indicateurs liés à la crise et qui ont été surestimées.

Seuls les comptes "alimentation" et "prestations d'alimentation à l'extérieur" (cantine) sont en dépassement respectivement de 11 041 € et 3 323 € consécutivement à la hausse générale des prix (inflation).

- Le **groupe 2** correspond aux **charges afférentes au personnel** : Il affiche 1 926 275,03 € de dépenses contre 2 255 025 €, soit un écart par rapport au prévisionnel de 328 750 €. En effet, le nombre d'agents rémunérés sur ce groupe en ETP est de 40,82 ETP contre 47,06 ETP prévus au budget 2023 (soit - 6,24 ETP) du fait du décalage de l'ouverture de l'unité de BRIVE.

Aux comptes 641 apparaissent les dépenses sur une année pleine des différentes mesures mises en place ou élargies en 2022 :

- ✓ Le complément de traitement indiciaire (SEGUR) versé à toutes les catégories professionnelles concernés par les différents décrets, sauf aux personnels administratifs. Cependant un accord a été conclu avec le Conseil Départemental qui permet aux oubliés du Ségur de bénéficier de ce même dispositif sous la forme d'une prime (3 agents sont concernés au CDEF). Les revalorisations salariales accordées par le SEGUR de la santé en 2023 sont à hauteur de 109 500 € (chargé) pour l'établissement.
- ✓ L'augmentation de la valeur du point d'indice de 3,5% au 01/07/2022,
- ✓ Les augmentations successives du traitement indiciaire minimal en lien avec l'augmentation du SMIC.

Aux comptes 641 13, la prime de service versée s'élève à 46 043,12 € (40 343,05 € en 2022) hors cotisations patronales. Son calcul est indexé à la masse salariale brute.

Au compte 6473, les ARE (allocations chômage) versées à plusieurs agents ayant quitté l'établissement apparaissent pour un montant de 29 473, 29 €.

EFFECTIFS CDEF	Nombre d'ETP 2022	Nombre d'ETP 2023 (*)	Réalisé 2023
DIRECTION / ENCADREMENT	1	1	1
ADMINISTRATION / GESTION	2	2	2
SERVICES GENERAUX / NUIT / RESTAURATION	11,5	9,4	11,49
SOCIO-EDUCATIF	21	18,66	17,39
PARAMEDICAL	1,5	1,5	1,5
<b>Sous-total site de TULLE</b>	<b>37</b>	<b>32,56</b>	<b>33,38</b>
DIRECTION / ENCADREMENT			
ADMINISTRATION / GESTION			
SERVICES GENERAUX / NUIT / RESTAURATION		1,5	
SOCIO-EDUCATIF		3	
PARAMEDICAL			
<b>Sous-total site de BRIVE</b>	<b>0</b>	<b>4,5</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PERSONNEL PERMANENT</b>	<b>37</b>	<b>37,06</b>	<b>33,38</b>
Remplacements	8,83	7	5,29
Contrat d'apprentissage	3	3	2,15
<b>Sous-total site de TULLE</b>	<b>11,83</b>	<b>10</b>	<b>7,44</b>
Remplacements			
Contrat d'apprentissage			
<b>Sous-total site de BRIVE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL PERSONNEL NON PERMANENT</b>	<b>11,83</b>	<b>10</b>	<b>7,44</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48,83</b>	<b>47,06</b>	<b>40,82</b>

(\*) Pour mémoire, les 4,5 ETP (personnels éducatifs) prévus au BP 2023 pour le site de BRIVE n'avaient été budgétés que sur 6 mois.

- Le **groupe 3** correspond aux **charges afférentes à la structure** : ce groupe affiche un niveau inférieur de 21 557,22 € par rapport au prévisionnel, qui porte essentiellement sur le compte "locations immobilières", lequel prévoyait initialement le loyer d'une maison sur BRIVE ;

De nombreux travaux d'entretien et réparations diverses ont été comptabilisés sur les comptes 6152 et 6155 pour un montant global de 12 571,51 €.

Aux comptes 6156, il s'agit de prestations régulières des maintenances de sécurité obligatoires (19 093,69 €).

Au compte 6518, il s'agit de l'abonnement de MEDIATEAM (dossier informatisé de l'utilisateur) pour un montant de 8 074,08 €.

c) - Recettes d'exploitation :

PRODUITS D'EXPLOITATION	Réalisé 2022	Exécutoire 2023	Réalisé 2023	Variation Réalisé/Exécutoire 2023	
Groupe 1 - Produits de la tarification et assimilés	1 945 806,64	2 466 000,00	<b>2 438 000,00</b>	-28 000,00 €	-1,14%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	85 389,12	41 000,00	<b>141 022,61</b>	100 022,61 €	243,96%
Groupe 3 - Produits financiers et produits non encaissés	255 517,55	173 908,60	<b>246 520,98</b>	72 612,38 €	41,75%
<b>TOTAL GENERAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>2 286 713,31 €</b>	<b>2 680 908,60 €</b>	<b>2 825 543,59 €</b>	<b>144 634,99 €</b>	<b>5,39%</b>

Le **groupe 1** concerne les produits de la tarification assurés pour l'essentiel par le versement d'une dotation globale provenant du budget principal du Département : 2 438 000,00 €.

Aucune recette n'a été encaissée au titre de la facturation du prix de journée.

Le **groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation**, fait apparaître un excédent par rapport au prévisionnel de 100 022,61 €. A noter, sur cet exercice :

- ✓ Une recette exceptionnelle de 84 578,73 € en provenance du CGOS. En effet, une contribution avait été liquidée selon un taux de 0,99% au lieu de 0,09 % sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 août 2022. La somme encaissée indûment par le CGOS a été réclamée et remboursée intégralement.
- ✓ Une recette exceptionnelle liée au remboursement par l'organisme ASP Nouvelle Aquitaine de BORDEAUX des salaires d'un agent contractuel (Contrat Unique d'Insertion ayant une RQTH) pour un montant de 13 538,72 €
- ✓ Les compensations financières dues au titre de la mutualisation du temps syndical (dus par 7 établissements au titre de l'exercice 2022) pour un montant global de 24 434,57 €.
- ✓ Des remboursements d'indemnités journalières de la CPAM pour un montant de 4 237,54 €.
- ✓ Des remboursements de cotisations salariales (CNRACL) en provenance d'un agent en position de détachement et patronales (CNRACL) en provenance de l'Association qui emploie cet agent pour un montant global de 14 121,72 €.

Le **groupe 3 - Produits financiers et non encaissables**, s'élèvent cette année à 246 520,98 € pour un prévisionnel de 173 908,60 €, soit un excédent de 72 612,38 €.

En 2023, l'établissement a perçu :

- ✓ Une somme de 6 724,64 € au titre des produits exceptionnels. Il s'agit de divers remboursements provenant d'EDF (407,58 €), de Corrèze Habitat (154,87 €) et de DIAC (6 162,19 €).
- ✓ Une recette en provenance du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) à hauteur de 186 281,25 € (dont 47 381,25 € au titre de l'action 21 et 138 900,00 € au titre de l'action 24).

On note également la comptabilisation de la quote-part de la subvention d'équipement d'un montant de 53 515,09 € (opération d'ordre) permettant d'atténuer la charge d'amortissement des travaux de restructuration.

#### d) Détermination et affectation du résultat de l'exercice (Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux public)

Le résultat comptable de la section de fonctionnement propre à l'exercice 2023 est de 298 600,39 €. Compte tenu des comptes de report à nouveau (110 et 111) des exercices antérieurs de la section de fonctionnement (+ 261 101,40 €), il ressort à la clôture 2023 un résultat administratif à affecter de + 559 701,79 €.

CDEF - Exercice 2023		N° de compte	Compte	Montant	
<b>Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7</b>	12	Excédent		<b>298 600,39</b>	
		Déficit			
<b>Reports à nouveau des exercices antérieurs (1) :</b>		N° de compte	Compte	Proposé	Retenu par l'autorité de tarification
<b>Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs</b>	110	Report à nouveau (solde créditeur)		67 626,40	67 626,40
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non		193 475,00	193 475,00
	119	Report à nouveau (solde débiteur)			
<b>A - RESULTAT A AFFECTER</b>		<b>(Résultat administratif)</b>		<b>559 701,79</b>	<b>559 701,79</b>
<b>AFFECTATION DU RESULTAT ADMINISTRATIF :</b>					
<b>Affectation en reports à nouveau</b>	110	Report à nouveau (solde créditeur)		270 801,79	420 801,79
	111	Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles		138 900,00	138 900,00
	119	Report à nouveau (solde débiteur)			
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de (réservé))		150 000,00	
	10686	Réserves de compensation des déficits			
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe '-')			
<b>B. TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)</b>				<b>559 701,79</b>	<b>559 701,79</b>
<small>(1) Notamment en application des articles R.314-106 (dotations globales de financement) et R.314-113 (prix de journée) du CASF.</small>					

Ce fort excédent dégagé en 2023 s'analyse ainsi :

- ✓ Une économie importante réalisée sur les charges d'exploitation (soit + 415 066,80 €), dont 328 749,97 € sur les charges de personnel consécutivement à l'ouverture tardive de l'unité de Vie de Brive ;
- ✓ Des recettes en atténuation sous évaluées, (soit + 172 634,99 €) qui correspondent à un remboursement du CGOS pour 74 578,73 €, de l'ASP Nouvelle Aquitaine pour 13 538,72 €, de la compensation financière due au titre de la mutualisation du temps syndical pour 24 434,57 € et d'une subvention du CDPPE supérieure au prévisionnel de plus 60 000 €.

Après arbitrage de l'autorité de tarification, l'affectation du résultat est validée ainsi qu'il suit :

- ✓ 138 900,00 € affectés au financement des mesures d'exploitation (compte 111- (cf. provision pour risques à constituer sur l'exercice 2024 - Action 24 CDPPE),
- ✓ 420 801,79 € affectés à la réduction des charges d'exploitation (compte 110).

La constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 138 900 € vise à anticiper le risque et respecter le principe comptable de prudence par rapport au versement d'une somme attribuée dans le cadre du CDPPE, pour laquelle la recevabilité des dépenses justifiées reste à confirmer.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 28 mars 2024

Pascal COSTE